

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B\_03\_015

**DECISION DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un mars à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

**PRÉSENTS :**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

**EXCUSÉS :**

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

**OBJET : ESPACE DE LOISIRS DU LAC DE CHASSENON : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR L'ANNEE 2023**

Monsieur le Président donne la parole à Madame RINEAU.

Madame RINEAU présente les modifications du règlement intérieur pour le fonctionnement de l'Espace de loisirs du lac de Chassenon pour 2023.

Monsieur le Président demande au Bureau son accord sur ce règlement et son autorisation pour le signer avant affichage à l'Espace de loisirs du lac de Chassenon.

Monsieur le Président propose au Bureau d'approuver la demande de soutien financier au projet RE-CYCLE du SYCODEM à hauteur de 2 500€.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Approuve le règlement intérieur pour le fonctionnement de l'Espace de loisirs du lac de Chassenon pour l'année 2023, tel que joint à la présente décision.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit règlement avant affichage sur le site.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 31 mars 2023

Le Président,

Michel BOSSARD

la secrétaire de séance,

Annie RINEAU